

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 SEPTEMBRE 2016

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

Mandat spécial jumelage

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 septembre 2016
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 30 septembre 2016
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 septembre 2016

Pour le Maire,
Par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille seize, le 29 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 septembre deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame CERIGHELLI, Madame DUMONT, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame TEA à Madame de CIDRAC
Madame CLECH à Monsieur LAMY
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET
Monsieur LAZARD à Madame GOMMIER
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

Secrétaire de séance :

Monsieur JOLY

N° DE DOSSIER : 16 G 18

OBJET : MANDAT SPÉCIAL JUMELAGE

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération en date du 12 novembre 2015, le Conseil Municipal a procédé à la dénomination de la voie desservant le bâtiment correspondant au lot A0 de la Lisière Pereire.

Cette voie dénommée « avenue de Winchester » sera inaugurée le 8 octobre prochain en présence d'une délégation des représentants de la Ville américaine jumelée à Saint-Germain-en-Laye qui lui a donné son nom.

La délégation fera auparavant escale à Lyon et sera accueillie par Monsieur René PRIOUX, Conseiller Municipal délégué aux relations internationales, les 6 et 7 octobre.

L'article R.2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 prévoient une prise en charge partielle des frais de déplacement et d'hébergement afférents à ce voyage à hauteur d'une indemnité journalière.

Il est proposé au Conseil Municipal de confier un mandat spécial à Monsieur René PRIOUX pour son déplacement à Lyon afin d'y rejoindre la délégation américaine et de l'accompagner jusqu'à Saint-Germain-en-Laye, les 6 et 7 octobre 2016 et de prendre en charge les frais de déplacements et de mission, dans la limite de 60 € pour les nuitées.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD (procuration à Madame GOMMIER), Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE s'abstenant,

CONFIE un mandat spécial à Monsieur René PRIOUX pour son déplacement à Lyon afin d'y rejoindre la délégation américaine et de l'accompagner jusqu'à Saint-Germain-en-Laye, les 6 et 7 octobre 2016 et autorise la prise en charge des frais occasionnés tels que définis à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye